

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

L'an deux mil seize, le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2015

Présents : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSSEC Catherine, RIFFAULT Katia, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry, POULAIN Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAP Isabelle à M. POULAIN Christian, M. DOLO Michel à M. HAMON Jean-Pierre

A été nommée secrétaire : M. GAUVIN Yannick

➤ AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement
- Devis columbarium

➤ DEVIS ENTRETIEN CHAUFFAGE SALLE DES SPORTS

Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour l'entretien du chauffage de la salle des sports.

	MISSEWARD	BREIZH CLIM	ENGIE
Nombre de visite	5 : début de saison, cours de saison, entretien fin de saison, entretien annuel ventilation, entretien disconnecteur + ramonage	3 : début de saison, fin de saison, une visite d'entretien, + fourniture et remplacement des filtres	4 : gros entretien, allumage, arrêt, contrôle hiver
Durée du contrat	1 an, renouvelable tacitement 2 fois	1 an, renouvelable par courrier	1 an, renouvelable tacitement 9 fois
Matériel pris en charge	4 radiants gaz 1 chaudière gaz + 1 chaufferie 3 pompes 3 aérothermes 2 extracteurs d'air	4 panneaux radiants 1 chaudière gaz 1 pompe à chaleur 3 aérothermes 2 systèmes de ventilation	4 panneaux radiants 1 chaufferie - chaudière gaz 1 pompe à chaleur 3 aérothermes 2 ventilations
Tarif	3216€ TTC	1248€ TTC	1770.01€ TTC
Remarques	2572.80€ TTC la première année	échafaudage	Option nacelle : +450€ HT (obligatoire), soit 2310.01€ TTC Dépannage gratuit du lundi au samedi de 8h à 18h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Breizh Clim pour l'entretien du chauffage de la salle des sports.

➤ GARDERIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'école Saint-Gabriel de ne plus assurer la gestion et le fonctionnement de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2016. Il est ainsi proposé de prendre la garderie à la charge de la commune.

L'accueil sera assuré le matin de 7h00 à 8h45 et le soir de 16h55 à 18h45, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période de classe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre la gestion de la garderie périscolaire à compter de la rentrée 2016.

➤ TARIFICATION CANTINE

Face à l'augmentation de 1.94% des tarifs appliqués par l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION, le conseil municipal décide de répercuter cette hausse sur le tarif du ticket de cantine, soit 3.76€ le ticket de base et 5.63€ le tarif majoré.

Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur, stipulant que les annulations et les inscriptions à la cantine devront se faire par écrit (mail ou papier).

➤ ARGENT DE POCHE

A la demande de Monsieur le Maire, Madame RIFFAULT informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs années, un dispositif « Argent de poche » existe sur le plan national. L'action consiste à proposer aux jeunes de 15 à 18 ans révolus la réalisation de chantiers sur le territoire communal, rémunéré par le biais du compte bancaire, postale ou livret du jeune, ou à défaut sur le compte bancaire d'un représentant légal, sous réserve d'une autorisation de versement signée par le jeune.

Ce dispositif serait mis en place à compter des vacances d'été 2016, puis à chaque vacances scolaires, sous réserves de missions à accomplir.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

A titre d'exemple, voici des travaux qui pourraient être réalisés sur la commune dans le cadre du dispositif « Argent de poche » :

- Réfection des poteaux entourant le terrain de foot,
- Nettoyage du mobilier urbain,
- Service au repas du CCAS, etc.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure et à raison de 5 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3 heures. L'encadrement des jeunes est assuré par des agents de la commune, des élus ou des membres d'associations locales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dispositif argent de poche dont la mise en place sera faite à partir des vacances d'été 2016.

➤ DELIBERATION POUR SOLLICITER L'INGENIERIE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets que la commune a décidé de mener au cours des années 2016-2017 (et qui ont été inscrits pour partie au budget communal) :

- Rénovation de la salle des fêtes
- Réfection de la mairie
- Rénovation de logements
- Création d'un foyer-logement en béguinage
- Restauration de l'église

Dans cette perspective, il présente au Conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent

être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- 2.15 – Conseil à la restauration des églises et chapelles non protégées
- 2.16 – Accompagnement à la conservation et à la protection des objets mobiliers d'un intérêt patrimonial
- 4.32 – Assistance à la revitalisation des centres-bourgs
- 4.33 – Conseil en architecture et urbanisme (CAU 35, service du département)
- 4.34 – Assistance aux opérations d'aménagement et d'équipement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches (2.15, 2.16, 4.32, 4.99 et 4.34) du guide départemental de l'ingénierie publique, pour les projets suivants :

- Rénovation de la salle des fêtes
- Réfection de la mairie
- Rénovation de logements
- Création d'un foyer-logement en béguinage
- Restauration de l'église

➤ SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le fonds de soutien à l'investissement public local voté à l'occasion de la Loi de Finances 2016, à hauteur de 1 milliard d'€, dont 500 M€ sont réservés à l'accompagnement des communes dans leurs grands projets d'investissement

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de présenter le dossier concernant la rénovation de la salle des fêtes à ce Fonds.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses éligibles : 271 340.49€ HT

- Honoraires et études (pro-ratisée à hauteur de 46.24%) : 25 002.89 € HT
- Travaux d'accessibilité et de rénovation thermique : 201 114.18€ HT

Recettes :

- Fonds Solidarité Territoriale : 54 000 €
- DETR : 129 851.06 (40% du total éligible)
- Fonds de concours : 60 000 €
- Fonds de Soutien à l'Investissement Local : 90 446.83€
- Prêt et autofinancement sur le total : 100 676.07€

COUT TOTAL 489 045.96€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'opération décrite ci-dessus.

➤ DEVIS COLUMBARIUM

Une consultation a été lancée pour la réalisation d'une dalle béton sur laquelle serait posé le columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Lamprier pour la réalisation de cette dalle au prix de 2237,20€ HT.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Michel GAUBICHON



